

Dijon, le 13 mai 2024.

Objet : accompagnement pharmaceutique des patients sous anticancéreux par voie orale

Madame, Monsieur,

Première cause de mortalité en France, l'INCa estime à plus de 430 000 les nouveaux cas de cancers pour la seule année 2023. Face à cet enjeu de santé publique, la recherche a progressé et permet de mettre à disposition des patients des traitements anticancéreux oraux à domicile.

La convention nationale des pharmaciens a évolué pour vous permettre d'accompagner ces patients traités par anticancéreux par voie orale. Ces traitements, dont vous assurez la dispensation, nécessitent un accompagnement particulier pour :

- favoriser leur bon usage par le patient : respect des posologies (rythmes, horaires de prise...), détection des contre-indications avec les autres traitements (y compris l'automédication) ;
- prendre en charge leurs effets indésirables ;
- obtenir l'adhésion du patient.

Nous souhaitons réaffirmer aujourd'hui l'importance de l'engagement de la profession autour de cet accompagnement indispensable aux patients traités par anticancéreux. Afin de renforcer sa dynamique, nous vous sollicitons pour répondre favorablement aux demandes d'entretiens de vos patients et de leurs prescripteurs pour permettre la délivrance et le suivi de ces traitements en toute sécurité.

La fiche de liaison mise en place à l'occasion de cet entretien sera l'assurance d'une coordination de qualité avec l'établissement. Par ailleurs, l'Assurance Maladie met à votre disposition des outils disponibles soit sur [ameli.fr / Pharmaciens / Santé et prévention / Accompagnements / Accompagnement pharmaceutique des patients chroniques](https://ameli.fr/Pharmaciens/Sant%C3%A9-et-pr%C3%A9vention/Accompagnements/Accompagnement-pharmaceutique-des-patients-chroniques) soit auprès de votre délégué de l'Assurance Maladie.

En tant que pharmacien, vous êtes un acteur central autour de la coordination des soins entre ces patients, le médecin traitant et l'équipe hospitalière.

Nous savons pouvoir compter sur votre mobilisation unanime au service de la coordination et de la qualité des soins des patients et assurés, et vous remercions pour votre mobilisation.

Pour la Commission Paritaire Régionale Bourgogne Franche-Comté,

Lilian VACHON,
directeur coordonnateur
de la gestion du risque
Bourgogne-Franche-
Comté
Assurance Maladie

Sébastien LAGOUTTE,
pharmacien d'officine en
Saône et Loire,
président de la section
professionnelle de la
CPR